

1

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MCVDD)
.....
AGENCE DE CADRE DE VIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(ACVDT)
.....
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS (AGETUR)
PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE COTONOU (PAPC) -
CONVENTION N° CBJ 1525 01 D

BON A LANCER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
Emis le 31 décembre 2020, pour

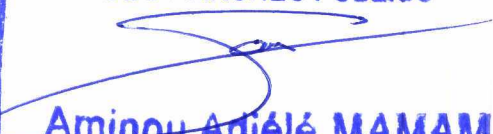
**LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COLLECTEURS
D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ET D'AMENAGEMENT DE
VOIES CONNEXES DANS LE BASSIN « XX ».**

AOI N°: 01/2020/AFD/ACVDT/PAPC/AGETUR

ADDENDUM N°01

FINANCEMENT : Agence Française de Développement (100%)

Février 2021

**DIRECTEUR NATIONAL DE CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS**

Aminou Adjélé MAMAM

Faisant suite aux questions d'éclaircissements des soumissionnaires potentiels, les parties du Dossier d'Appel d'Offres sont modifiées comme suit :

BON A LANCER

Partie 0- AVIS D'APPEL D'OFFRES – (AAO)

Le quatrième tiret du point 4 de l'avis d'appel d'offres est modifié comme suit :

*« Avoir exécuté en tant qu'entreprise principale, membre d'un groupement, d'ensemblier, ou sous-traitant, au cours des **cinq (05) dernières années**, comptées à partir de la date limite de dépôt des offres, au moins un marché d'aménagement hydraulique lié à des infrastructures ferroviaires, routières, urbaines, de drainage pluvial, d'aménagement de cours d'eau ou de construction de bassins de rétention, d'une valeur minimale de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA. »*

BON A LANCER

PARTIE 1 –PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

Les sections du DPAO sont modifiées comme suit :

A. Introduction	
B. Dossier d'Appel d'Offres	
IS 7.4	Une réunion préparatoire se tiendra à l'adresse, date et heure ci-après : Lieu : Direction Générale AGETUR Date : 08 février 2021 Heure : 09 heures, (heure = GMT + 1). Une visite du site sera organisée par le Maître de l'Ouvrage.
C. Préparation des offres	
IS 11.1 (h)	La liste constitutive des pièces de l'offre. Pièces J-4 : la fiche MP1 du calcul du crédit d'impôt : Confère « Cahier des charges fiscales des marchés publics et autres régimes d'exception » à la section XI du présent addendum. j-5 : les pièces écrites du futur marché sont précisés comme suit : j-5-1 : le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) paraphé j-5-2 : le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) paraphé j-5-3 : le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé
D. Remise des offres et ouverture des plis	
IS 22.1	Aux seules fins de remise des offres l'adresse du Maître d'Ouvrage Délégué est la suivante : N° et Rue : 5089, Avenue Jean Paul II, Route de l'Aéroport, Ville : Cotonou Code postal : 01 BP 2780, recette principale, Cotonou Pays : République du Bénin Numéro de téléphone : (229) 21 30 51 71 / 21 30 51 10 BON A LANCER La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 22 mars 2021 Heure : 10 heures (GMT+1) Toute offre parvenue à l'AGETUR après l'expiration du délai limite de soumission des offres sera rejetée Le soumissionnaire « n'aura pas » l'option de soumettre son offre par voie électronique.
IS 25.1	L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante : N° et Rue : 5089, Avenue Jean Paul II, Route de l'Aéroport, Ville : Cotonou Code postal : 01 BP 2780, recette principale, Cotonou Pays : République du Bénin Numéro de téléphone : (229) 21 30 51 71 / 21 30 51 10 Date : 22 mars 2021 Heure : 10 heures 30 minutes, heure locale (heure locale = GMT+1)

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

4 Personnel-Clé

Le critère de qualification des Experts environnementaliste et sociologue ainsi que la conformité pour l'essentiel sont modifiés comme suit :

No.	Position	Qualifications générales	Expérience dans des travaux similaires - (années)	Nombre
6	Expert, Environnementaliste	Diplôme universitaire (BAC+4 au moins) en sciences environnementales Dix (10) ans d'expérience professionnelle	Avoir été expert environnementaliste en charge de la mise en œuvre des PGES Chantier, dans au moins deux (02) projets d'aménagement urbain dont au moins un (01) financé et mise en œuvre suivant le modèle d'un bailleur de fonds international comme la Banque mondiale ou l'Agence Française de Développement, etc., lors des cinq (05) dernières années.	1
7	Expert, Sociologue	Diplôme universitaire (BAC+4 au moins) en sciences humaines ou sociales Dix (10) ans d'expérience professionnelle	Avoir été expert environnementaliste en charge de la mise en œuvre des PGES Chantier, dans au moins deux (02) projets d'aménagement urbain dont au moins un (01) financé et mise en œuvre suivant le modèle d'un bailleur de fonds international comme la Banque mondiale ou l'Agence Française de Développement, etc., lors des cinq (05) dernières années.	1

Une offre sera jugée conforme pour l'essentiel si l'entreprise présente au minimum 11 CV conformes sur les 14 demandés.

BON A LANCER

PARTIE 2 – SPECIFICATIONS DES TRAVAUX (voir volume 2)

Section VII. Spécifications techniques et plans

A- MODE D'EVALUATION DES TRAVAUX

Le prix 309 est décomposé comme suit :

Prix 309 – Enlèvement, égouttage, évacuation et enfouissement des boues

Au titre de ce prix, le terme « boue » désigne tout matériau constitué de liquide et de particules sédimentaires de limons, d'argiles, de solides, issu du curage des ouvrages d'assainissement ou des zones de travaux de construction des ouvrages d'assainissement.

Prix 309-1 – Enlèvement, égouttage et évacuation des boues

Ce prix comprend notamment : (i) l'extraction (en utilisant des engins de terrassement requis ou par dragage), (ii) la mise en dépôt provisoire des boues sur des aires aménagées dans les environs du site des travaux et agréés par l'Ingénieur, le temps de l'épaississement des boues à une siccité suffisante, (iii) la sécurisation des boues sur les aires de dépôt provisoire, (iv) le chargement des boues sur des camions adaptés afin d'éviter tout écoulement en chemin, et (v) le transport sécurisé (tous frais et taxes compris) jusqu'à la décharge (LES de Ouessè), y compris le déversement dans les cellules d'enfouissement ou en tout autre lieu retenu par le Maître d'Ouvrage, dans la limite de 50km de distance. Ce prix ne prend pas en compte les frais d'enfouissement des boues au lieu de décharge (LES de Ouessè) ni le coût de creusement de nouvelles cellules d'enfouissement. Il s'entend toutes sujétions et aléas, et s'applique à la tonne (T) de boue égouttée pesée à la décharge finale.

Prix 309-2– Enfouissement des boues

Ce prix comprend tous les frais à payer par l'entrepreneur à la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand-Nokoué (SGDS-GN SA) pour l'étalement des boues dans les cellules dédiées et le recouvrement par couches des boues. Ce prix, qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'applique à la tonne (T) de boues enfouies à la décharge (LES de Ouessè) ou en tout autre lieu retenu par le Maître d'Ouvrage, dans la limite de 50km de distance.

B- CADRE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES (CBPU)

1. Le prix 309 est décomposé comme suit :

N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE	
			CHIFFRES	LETTRES
309	Prix 309 – Enlèvement, évacuation et enfouissement de boues			
309.1	Enlèvement, égouttage et transport des boues	Tonne		
309.2	Enfouissement des boues	Tonne		

BON A LANCER

C- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)

2. Le poste 100 est précisé comme suit :

N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT HT
PRIX 100 - DEPLACEMENT OU MODIFICATION DE RESEAUX					
101	Prix 101 –Réseaux d'eau potable	Provision	1	669 733 981	669 733 981
102	Prix 102 – réseau électrique Conventionnel (SBEE)	Provision			
103	Prix 103 – réseau téléphonique et de fibre optique	Provision			
104	Prix 104 – Chemin de fer	Provision			
105	Prix 105 – Pourcentage appliqué au déplacement de réseau, Prix 101 à 104 (%)	%		669 733 981	

3. Le prix 309 est décomposé comme suit :

N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	MONTANT HT
309	Prix 309 – Enlèvement, évacuation et enfouissement de boues				
309.1	Enlèvement, égouttage et transport des boues	Tonne	414 463		
309.2	Enfouissement des boues	Tonne	414 463		

Le BPU et DQE ainsi actualisés sont accessibles au même lien d'accès au DAO.

4. **Prix 107- Déplacement de lampadaire solaire.**

Ce prix comprend notamment :

- l'enlèvement de lampadaire solaire y compris tout accessoire,
- son déplacement provisoire éventuel **sur une distance d'au plus 40 kilomètres**,
- sa remise en place définitive au lieu indiqué par l'ingénieur, les travaux de terrassement, de fondation et de génie civil imposés par les règles de l'art.
- La réalisation des tests et essais avant la mise en service des réseaux remis en place.

Ce prix qui s'entend toutes sujétions et aléas, s'appliquent à l'unité (U)

D- DOCUMENTS ADDITIONNELS DU DAO

- 1- Formulaire PROV
- 2- Formulaire ATT FIN
- 3- Cahier des charges fiscales des marches publics et autres régimes d'exception (y compris fiche MP1 en annexe)
- 4- Rapport d'études d'Avant-Projet Détaillées (Rapport sur les marées, annexe 7)
- 5- Cahiers de sondage et dossiers géotechniques
- 6- Rapport d'Etudes d'Impact Environnemental
- 7- Plans complémentaires (dalots, ouvrages connexion sur berge)
- 8- BPU et DQE complets actualisés

NB : Ces documents sont accessibles en ligne par le lien d'accès au DAO :

<http://www.agetur.bj/2021/01/06/dao-afd-0601213/>

BON A LANCER

PARTIE 3 – MARCHÉ

Section IX. Cahier des Clauses administratives particulières

L'article ci-après est modifié comme suit :

Conditions	Article	Data
Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	10.5.2	Conformément à la convention de crédit du projet signée entre l'Agence Française de Développement et la République du Bénin, les marchés passés dans le cadre de ce financement seront hors taxes ou droits d'impôt de toute nature, excepté la taxe de redevance de régulation des marchés publics qui est de 0.5% du montant hors taxes du marché.
Prolongation des délais d'exécution	19.2.2	Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d'exécution des travaux : <ul style="list-style-type: none">- Précipitations d'une durée d'au moins 1 h et une hauteur minimum de 20 mm entre 7 h à 12 h ;- Précipitations d'une durée d'au moins 1 h et une hauteur minimum de 20 mm entre 13 h à 18 h ;- Précipitations d'une durée d'au moins 3 h et une hauteur minimum de 20 mm sur la journée entière.

Fait à Cotonou le 25 février 2021

La Direction Générale de l'AGETUR S.A.

BON A LANCER